

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

Date de convocation : 15 novembre 2017
Date d'affichage : 15 novembre 2017

Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Étaient présents : MM. BÉREAU, FOREAU, GAIGNIER, LEGROS, LEROUX, YZON
Mmes BOUDET, COUSIN, FOURNIER, GRENECHE, LEVASSEUR

Excusés : Mme BOSSY (Pouvoir donné à Mme BOUDET), M. SENÉ (Pouvoir donné à M. DIVARET)

Secrétaire : Mme Christine GRENECHE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux de renouvellement des réseaux Rue Marius Cronier – Choix du prestataire

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

1/ Intercommunalité

Délibération : Fixation libre du montant de l'attribution de compensation de la commune suite à l'approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise bénéficie du transfert des compétences « développement économique » et « promotion du tourisme ».

Dans ce cadre, la Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées a évalué les charges tout en décidant de mutualiser certaines d'entre elles notamment celles liées à la promotion du tourisme.

Le rapport de CLECT qui en découle a été adopté du fait de l'obtention de la double majorité en termes de communes et de population (2/3 et 1/2). En effet, les communes d'Avezé, de Boësse le Sec, Bouer, Champrond, Cormes, Courgenard, Dehault, Duneau, Gréez sur Roc, La Chapelle du Bois, La Ferté Bernard, Lamnay, Le Luart, Melleray, Préval, Prévailles, Sceaux sur Huisne, Souvigné sur Même, Saint Aubin des Coudrais, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent, Saint Martin des Monts, Saint Ulphace, Villaines la Gonais, Vouvray sur Huisne ont approuvé ledit rapport soit 25 communes favorables représentant 22 798 habitants.

Par ailleurs, compte tenu de la mutualisation de certaines charges, la méthode légale définie par le Code général des impôts n'a pas été retenue et implique donc par voie de conséquence, l'application de l'article V 1 bis de l'article 1609 nonies C précité qui dispose que « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Sur cette base, la Communauté de communes a validé les montants définitifs d'attributions de compensation de chaque commune par délibération en date du 22 novembre 2017. Afin que ce montant soit définitivement figé, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer à son tour sur le montant proposé.

Pour notre commune, le montant définitif de l'attribution de compensation serait le suivant :

Commune	Montant AC fiscale		Charges		AC budgétaire définitive = A - (B+C)
	Provisoire (délibération CC du 25 janvier 2017)	Révisée A	Tourisme B	Dév Eco. C	
CHERREAU	88 475 €	89 408 €	783 €	-	88 625 €

Par ailleurs, comme la Communauté de communes a versé un 12^{ème} par mois du montant de l'attribution de compensation provisoire, la régularisation sera opérée soit avant la fin de l'exercice soit sur l'exercice suivant et ce, en fonction de la date de notre Conseil Municipal et des dates butoirs fixées par la Trésorerie pour la réalisation des opérations de fin d'exercice sur les budgets.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et en particulier son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°20-12-2016-002 du 20 décembre 2016 portant instauration du régime de fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération n°25-01-2017-008 du 25 janvier 2017 relative aux attributions de compensation communication des montants provisoires,

Vu le rapport de CLECT approuvé les 18 et 20 septembre 2017 respectivement pour les compétences Promotion du tourisme et Développement économique,

Vu les délibérations des communes d'Avezé, de Boëssé le Sec, Bouer, Champrond, Cherré, Cherreau, Cormes, Courgenard, Dehault, Duneau, Gréez sur Roc, La Chapelle du Bois, La Chapelle Saint Rémy, La Ferté Bernard, Lamnay, Le Luart, Melleray, Préval, Prévelles, Sceaux sur Huisne, Souvigné sur Même, Saint Aubin des Coudrais, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent, Saint Martin des Monts, Saint Ulphace, Théligny, Tuffé Val de la Chéronne, Villaines la Gonais, Vouvray sur Huisne respectivement en date des 26 septembre, 16 octobre, 11 octobre, 19 octobre, 17 octobre, 18 octobre, 9 novembre, 16 octobre, 19 octobre, 20 octobre, 20 octobre, 25 octobre, 9 octobre, 27 septembre, 24 octobre, 9 novembre, 28 septembre, 19 octobre, 10 octobre, 11 octobre, 6 novembre, 5 octobre, 25 septembre, 12 octobre, 4 octobre, 3 octobre, 27 octobre, 5 octobre, 12 octobre, 20 octobre,

Vu les délibérations précitées favorables des communes d'Avezé, de Boësse le Sec, Bouer, Champrond, Cormes, Courgenard, Dehault, Duneau, Gréez sur Roc, La Chapelle du Bois, La Ferté Bernard, Lamnay, Le Luart, Melleray, Préval, Prévelles, Sceaux sur Huisne, Souvigné sur Même, Saint Aubin des Coudrais, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent, Saint Martin des Monts, Saint Ulphace, Villaines la Gonais, Vouvray sur Huisne emportant adoption du rapport de CLECT du fait de la double majorité (25 communes réunissant 22 798 habitants),

Vu la délibération n°22-11-2017-007 du 22 novembre 2017 relative à la CLECT : Approbation des attributions de compensation suite au transfert de compétences tourisme et développement économique,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

ARRETE les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la communauté de l'Huisne Sarthoise au titre de l'année 2017 et des années suivantes (sauf nouveau transfert de compétences) :

Communes	Montant AC fiscale		Charges		AC budgétaire définitive = A - (B+C)	Modalités de reversement
	Provisoire	Révisée A	Tourisme B	Dév Eco. C		
Avezé	16 536 €	12 750 €	146 €	€	12 604 €	Versement par douzième et régularisation avant la fin de l'année 2017 ou au début de l'année 2018 en fonction de la position de chaque commune (intégration des nouveaux montants d'AC et retrait des charges)
Beillé	110 677 €	110 696 €	980 €	€	109 716 €	
Boësse le Sec	96 841 €	96 860 €	857 €	€	96 003 €	
Bouer	20 039 €	24 860 €	177 €	€	24 683 €	
Champrond	2 127 €	2 134 €	19 €	€	2 115 €	
Cherré	1 778 433 €	1 770 677 €	12 466 €	11 281 €	1 746 930 €	
Cherreau	88 475 €	89 408 €	783 €	€	88 625 €	
Cormes	74 394 €	75 681 €	658 €	€	75 023 €	
Courgenard	96 020 €	95 551 €	850 €	€	94 701 €	
Dehault	5 914 €	5 944 €	52 €	€	5 892 €	
Duneau	42 706 €	42 718 €	378 €	€	42 340 €	
Grééz sur Roc	4 116 €	4 122 €	36 €	€	4 086 €	
La Bosse	4 142 €	4 155 €	37 €	€	4 118 €	
La Chapelle du Bois	96 854 €	96 873 €	857 €	4 976 €	91 040 €	
La Chapelle Saint Rémy	70 518 €	70 553 €	624 €	€	69 929 €	
La Ferté Bernard	2 393 473 €	2 387 239 €	71 593 €	27 681 €	2 287 965 €	
Lamnay	31 478 €	31 495 €	279 €	1 954 €	29 262 €	
Le Luart	90 484 €	90 500 €	801 €	€	89 699 €	
Melleray	18 597 €	18 711 €	165 €	€	18 546 €	
Montmirail	60 707 €	60 984 €	537 €	€	60 447 €	
Préval	16 190 €	16 207 €	143 €	€	16 064 €	
Prévelles	1 017 €	1 032 €	9 €	€	1 023 €	
Saint Aubin des Coudrais	27 740 €	27 690 €	246 €	€	27 444 €	
Saint Denis des Coudrais	3 451 €	3 457 €	31 €	€	3 426 €	
Saint Jean des Echelles	13 488 €	13 570 €	119 €	€	13 451 €	
Saint Maixent	50 437 €	50 564 €	446 €	€	50 118 €	
Saint Martin des Monts	1 212 €	1 215 €	11 €	€	1 204 €	
Saint Ulphace	10 573 €	10 628 €	94 €	€	10 534 €	
Sceaux sur Huisne	399 484 €	399 692 €	3 536 €	€	396 156 €	
Souvigné sur Même	4 587 €	4 595 €	41 €	€	4 554 €	
Théligny	88 450 €	88 453 €	783 €	€	87 670 €	
Tuffé Val de la Chéronne	444 859 €	444 805 €	3 938 €	6 096 €	434 771 €	
Villaines la Gonais	132 312 €	132 121 €	1 171 €	€	130 950 €	
Vouvray sur Huisne	3 055 €	3 057 €	27 €	€	3 030 €	
TOTAL	6 299 385	6 288 996	102 890	51 988	6 134 118	

PREND ACTE qu'un versement mensuel par douzième a été effectué par la Communauté de communes depuis le début de l'année 2017 et qu'une régularisation sera opérée soit avant la fin de l'exercice soit sur l'exercice suivant et ce, en fonction de la date de notre présente réunion et des dates butoirs fixées par la Trésorerie pour la réalisation des opérations de fin d'exercice sur les budgets.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision dans les meilleurs délais à la Communauté de communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

2/ Travaux

**Délibération : Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien
Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre du dispositif régional concernant les édifices protégés, la commune peut prétendre à une subvention de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 20 % pour la réalisation des travaux de restauration de l'Église Saint Symphorien.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	18 535,00 €	État – DRAC	59 896,00 €
Diagnostic Amiante	325,00 €	Région	59 896,00 €
Mission CSPS	1 380,00 €	Département	59 896,00 €
Lot n° 1 – Maçonnerie	144 911,00 €	Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise	12 500,00 €
Lot n° 2 – Charpente Couverture	102 046,00 €	Leader	20 000,00 €
Lot n°3 – Système Campanaire	5 110,00 €	Fondation du Patrimoine	5 000,00 €
Lot n° 4 – Paratonnerre	6 490,00 €	Sauvegarde de l'Art Français	10 000,00 €
		Autofinancement	81 557,00 €
TOTAL	278 797,00 €	TOTAL	278 797,00 €

Il est proposé aux élus d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel présenté, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention régionale. *En cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la collectivité prendra en charge la différence.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 20 % auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du dispositif régional concernant les édifices protégés.

**Délibération : Éclairage Public Rue de la Groseillère et Rue de la Grapionne
Choix du Prestataire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription de crédits au Budget Primitif 2017 pour le remplacement de l'éclairage public Rue de la Groseillère et Rue de la Grapionne. Les luminaires actuels sont obsolètes, leur remplacement est rendu nécessaire par la difficulté à se fournir en ampoules et d'autre part, le souhait de réaliser des économies d'énergie.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Michel FOREAU pour présenter les offres des 3 entreprises consultées et rappeler que ce projet bénéficie d'une aide au titre de la DETR 2017 à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Michel FOREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir pour le remplacement de l'éclairage public Rue de la Groseillère et Rue de la Grapionne, **l'Entreprise CITEOS pour un montant HT de 15 540.00 €**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**Délibération : Travaux de renouvellement des réseaux Rue Marius Cronier
Choix du Prestataire**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération la Commune de CHERREAU et le Syndicat d'Eau Potable de la Région de l'Est Sarthois ont constitué un Groupement de Commande en vue de réaliser des travaux de renouvellement de leurs canalisations d'assainissement des eaux usées pour l'un et d'eau potable pour l'autre, dans la Rue Marius Cronier à CHERREAU.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée par la Commune de CHERREAU, désignée comme coordonnateur du Groupement de Commande.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le rapport d'analyse des offres et lui indique que la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'Entreprise GT CANALISATIONS pour un montant total de 154 684 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

PREND ACTE que dans le cadre du Groupement de Commande constitué pour le renouvellement des réseaux de la Rue Marius Cronier, **l'Entreprise GT CANALISATIONS** est retenu pour un montant total de **154 684 € HT**.

PREND ACTE que conformément à la convention, le montant total des travaux se répartit comme suit,

- **70 114 € HT** pour le renouvellement des canalisations d'eau potable à la charge du S.I.A.E.P. de la Région de l'Est Sarthois
- **84 570 € HT** pour le renouvellement des canalisations d'assainissement des eaux usées à la charge de la Commune de CHERREAU.

AUTORISE, conformément à la convention, le coordonnateur à signer l'ensemble des pièces du marché.

3/ Tarifs communaux

**Délibération : Cimetière communal
Tarifs des concessions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de concessions du cimetière n'ont pas évolué depuis 2009. Avec l'installation prochaine du columbarium dans le cimetière et afin d'harmoniser les

tarifs communaux avec ceux de CHERRÉ, il propose de revoir les tarifs des concessions (Caveau, Cavurne et case columbarium).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs de concessions au cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suit,

Concession 30 ans	180,00 €
Concession 50 ans	295,00 €
Concession enfant jusqu'à 6 ans – 30 ans	Gratuit
Concession enfant jusqu'à 6ans – 50 ans	150,00 €
Renouvellement toute concession enfant	150,00 €

4/ Questions diverses

Rythmes scolaires pour la rentrée 2018

Le Conseil d'école qui s'est réuni le 9 novembre 2017 s'est prononcé en faveur du maintien des rythmes scolaires actuels soit 9 demi-journées d'école par semaine. Le Conseil Municipal est également favorable à ce maintien dans l'intérêt des enfants.

Commune Nouvelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancée des réflexions des différents groupes de travail. En ce qui concerne l'organisation du personnel de la commune nouvelle, Monsieur le Maire a une remarque sur le temps de présence de la secrétaire en Mairie de CHERREAU qu'il juge insuffisant.

Finances

Par courrier en date du 10 novembre 2017, le Crédit Mutuel propose le renouvellement de la ligne de trésorerie qui arrive à échéance le 31/12/2017. Monsieur le Maire indique que celle-ci n'a pas été utilisée au cours de l'exercice et qu'il ne s'avère pas nécessaire de la renouveler compte tenu des prévisions budgétaires.

O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Monsieur le Maire informe les élus que cette opération a débuté en avril 2017, elle s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs pour la rénovation des logements. Les conseils, l'accompagnement et l'assistance sont gratuits. À ce jour, 20 dossiers seulement ont été déposés alors que l'objectif est de 300 dossiers sur 3 ans.

GIP CAP Loisirs

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de La Ferté-Bernard en ce qui concerne l'avenir du dispositif et son éventuelle dissolution. Madame Christine GRENECHE, déléguée titulaire de la commune au sein du GIP, indique qu'une réunion du Conseil d'Administration est prévue le Jeudi 23 novembre.

Vœux du Conseil Municipal

La cérémonie aura lieu le Vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 et sera suivi du traditionnel repas de la commune.

Circulation et Stationnement Camion

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait fait part de la demande d'un administré pour stationner un camion sur la Route de la Sorie, demande à laquelle le Conseil Municipal avait répondu défavorablement et qui a fait l'objet d'une réponse par courrier. Cet administré a adressé un courrier dont il est donné lecture. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de celui-ci décide, que compte tenu de la réglementation en vigueur, il ne peut autoriser le demandeur à circuler sur la Route de la Sorie avec un camion de plus de 10 tonnes.

Lotissement communal « Le Lavoir »

Monsieur le Maire dresse un bilan des ventes et réservations de terrains.

Chorale à l'Église Saint Symphorien

Dans le cadre de la souscription il est proposé pour recueillir des dons, d'organiser une manifestation dans l'Église St Symphorien avec la venue d'une chorale le Dimanche 11 février 2018. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

5/ Agenda

Réunion de la Commission Travaux : Samedi 16 décembre 2017 à 9h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 10 janvier 2018 à 20h.